



DOMAINE DU GOLF

LES ÉTAPES D'ACQUISITION D'UN DE NOS CONDOS

ÉTAPE 1 : VOTRE VISITE INITIALE

Visitez notre condo modèle avec un membre de notre équipe. À la fin de votre visite, vous aurez accès à notre documentation : la grille de prix, les **ANNEXES 1, 2, 3, 4** et le « **Contrat Préliminaire** », ainsi que la(les) fiche(s) technique(s).

ÉTAPE 2 : CHOISISSEZ UN CONDO

Choisissez entre un de nos condos prêt à habiter, ou l'un de nos condos clé en main avec vos combinaisons personnalisées.

ÉTAPE 3 : SIGNATURE DU «CONTRAT PRÉLIMINAIRE»

Vous avez décidé que vous voulez commencer votre nouvelle vie avec Le domaine du golf. Il est temps de signer un « **Contrat Préliminaire** ». Si vous désirez financer vos options, un montant prévu pour vos options peut-être inclus dans votre contrat avant de le soumettre à votre institution financière. Maintenant que vous avez signé le contrat, un dépôt de 1% est demandé pour démarrer le processus, pas plus tard que 72 heures après la date inscrite au « **Contrat Préliminaire** ». Il est temps de commencer à choisir vos finitions et vos couleurs. L'annexe 4 énumère toutes vos options. Notre document intitulé «*Les étapes pour obtenir un prêt hypothécaire*» est disponible sur demande.

SI VOUS CHOISISSEZ UN CONDO PERSONALISÉ À VOTRE GOÛT

Nous vous offrons 2,5 heures de temps avec notre designer (CentDessin) pour vous aider dans vos choix de couleurs et de finitions. (Aucun crédit ne sera accordé si vous n'utilisez pas les services de designer.) Une fois vos options choisies, un sommaire final de vos options sera compilé dans l'**ANNEXE 5 «Sommaire des choix»** avec les pages 3 et 4 du « **Contrat Préliminaire** » qui est mis à jour avec la valeur totale de vos options choisies. Une fois imprimé et signé une copie doit-être remise à votre institution financière.

ÉTAPE 4 : DÉLAI DE 10 JOURS

Vous avez dix jours (de la date de signature du « **Contrat Préliminaire** ») prescrit par Le Code Civil du Québec (**ARTICLE 1785**), si vous changez d'avis et que vous voulez révoquer le « **Contrat Préliminaire** » et ses annexes. Si vous vous désistez de l'achat, seulement 0.5% de votre dépôt initial avant taxes sera détenue pour couvrir nos frais administratifs. Le montant est indiqué à l'**ARTICLE 27** du « **Contrat préliminaire** ».

ÉTAPE 5 : VOTRE DEMANDE DE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Nous vous offrons un service de financement avec l'aide d'une personne qualifiée pour préparer votre demande de financement ou, vous pourriez fournir une copie de votre approbation hypothécaire de votre propre institution financière.

ÉTAPE 6 : LETTRE D'APPROBATION HYPOTHÉCAIRE

Lorsque vous recevez votre lettre d'approbation hypothécaire, vous avez 10 jours pour nous livrer une copie de la lettre et effectuer le deuxième dépôt de 4% du coût total de votre condo, incluant les options conformément au **paragraphe (B)** du « Modalités de paiement » dans le « **Contrat Préliminaire** » ou lorsque l'**ANNEXE 4** sera complété avec vos sélections. Ceci nous permettra de commander toutes les options pour personnaliser votre condo.

ÉTAPE 7 : SIGNATURE(S) DE L'ACTE HYPOTHECAIRE CHEZ LE NOTAIRE

Quelques jours avant la date de livraison, notre notaire prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous afin de signer votre acte d'hypothèque.

ÉTAPE 8 : INSPECTION DE PRÉ-LIVRAISON ET SIGNATURE(S) DE L'ACTE DE VENTE CHEZ LE NOTAIRE

La journée de votre signature chez le notaire, il y aura une rencontre au condo pour effectuer une inspection pré-livraison, suivie de votre rencontre avec la notaire pour signer votre acte de vente. Vous recevrez les clés de votre nouveau condo. Vous trouverez la date dans la section « Conditions du Contrat » sous-section « Date d'occupation » du « **Contrat Préliminaire** ».

ÉTAPE 9 : LE SUIVI APRÈS LIVRAISON

Une de nos représentantes vous contactera pour s'assurer de votre entière satisfaction.

Félicitations vous êtes propriétaires!